



## MUNICIPALITE DE LA PECHE

### AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 20-806

#### DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 2 385 000 \$

##### AVIS EST DONNE A TOUTE PERSONNE INTERESSEE

Que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 2 mars 2020, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le règlement 20-806, décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 385 000 \$

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture ;

Que ledit règlement entrera en vigueur le 8 avril 2020 soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à La Pêche, ce 8<sup>ième</sup> jour d'avril 2020

Marco Déry  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

##### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, ainsi que sur site internet de la Municipalité de La Pêche, en date du 8 avril 2020.

En foi de quoi je donne ce certificat le 8 avril 2020

Marco Déry  
Directeur général et secrétaire-trésorier